## N° 22 SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**16 novembre 2022** 

## PROJET DE LOI

de finances rectificative pour 2022

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16e législature): 393, 439 et T.A. 27.

**Sénat : 113** et **124** (2022-2023).

#### **Article liminaire**

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2022 s'établit comme suit :

**(2)** 

Cadre potentiel LPFP 2018-2022 (en points de produit intérieur brut \*)

	Exécution 2021	Prévision 2022
Solde structurel (1)	-4,5	-3,7
Solde conjoncturel (2)	-2,0	-1,2
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-6,5	-5,0

<sup>\*</sup> Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au dixième de point le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi du solde effectif peut ne pas être égal à la somme des montants entrant dans son calcul.

## PREMIÈRE PARTIE CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

## $TITRE \; I^{ER}$

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

#### Article 1er A

- Le 1 du V de l'article 151 septies A du code général des impôts est ainsi modifié :
- 1° Après le mot : « retraite », la fin du *b* est ainsi rédigée : « dans les deux années suivant la cessation du contrat ; »
- 3  $2^{\circ}$  À la fin du c, les mots : « d'un an » sont remplacés par les mots : « de deux ans ».

#### Articles 1er B, 1er et 2

(Conformes)

#### Article 2 bis A (nouveau)

En 2022, par dérogation au deuxième alinéa du *b* et à la première phrase du *c* du 2° du B du I de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, la hausse, par rapport à la prévision de recettes de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, du produit des amendes forfaitaires qui ne sont pas perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction et de celui des amendes forfaitaires majorées de la police de la circulation est entièrement affectée à la contribution au financement par les collectivités territoriales d'opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation mentionnée au *b* du 2° du B du I de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances précitée.

#### Article 2 bis

(Conforme)

#### TITRE II

# DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

#### **Article 3**

I. – Pour 2022, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

2

(En millions d'euros \*)

_		(12)	i millions a caros )
	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	6 769	2 810	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	2 579	2 579	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	4 189	231	
Recettes non fiscales	929		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	5 119	231	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	-2 253		
Montants nets pour le budget général	7 371	231	+7 141
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	

Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	7 371	231	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens	281	-13	+294
Publications officielles et information administrative	10	-2	+12
Totaux pour les budgets annexes	291	-15	+306
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	291	-15	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	-3 899	161	-4 060
Comptes de concours financiers	1 129	442	+687
Comptes de commerce (solde)			-
Comptes d'opérations monétaires (solde)			-
Solde pour les comptes spéciaux			-3 373
Solde général			+4 074

<sup>\*</sup> Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

- **3** II. Pour 2022 :
- 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(5)

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	145,8
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	140,8
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	5,0
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	3,0
Amortissement des autres dettes reprises	0
Déficit budgétaire	172,9
Autres besoins de trésorerie	-15,4
Total	306,3
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	260
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,9
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	0
Variation des dépôts des correspondants	3,0

Total	-11,0 <b>306,3</b>
des placements de trésorerie de l'État	52,4
Variation des disponibilités du Trésor à la banque de France et	

- 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.
- (7) III. (Non modifié)

#### SECONDE PARTIE

# MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

#### TITRE $I^{ER}$

### AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022. – CRÉDITS DES MISSIONS

## I. – AUTORISATION DES CRÉDITS DES MISSIONS

#### Article 4

- I. Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 13 009 528 298 € et de 12 917 006 169 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.
- II. Il est annulé pour 2022, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 10 233 347 086 € et de 10 107 124 011 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

#### **Article 5**

(Conforme)

#### Article 6

- $\bigcirc$  I. (Non modifié)
- II. Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 208 218 617 € et de 168 218 617 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- 3 III et IV. (Non modifiés)

#### II. – PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

#### Articles 7 et 8

(Conformes)

#### TITRE II

#### **AUTRES DISPOSITIONS**

#### I. – MESURES FISCALES ET MESURES BUDGÉTAIRES NON RATTACHÉES

#### Articles 9 A et 9 B

(Conformes)

#### Article 9 C

(Supprimé)

#### Article 9 DA (nouveau)

I. – Au 16° du I de l'article 1379 du code général des impôts, le mot : « reverse » est remplacé par les mots : « peut reverser ».

- II. La perte de recettes résultant pour les collectivités territoriales du I est compensée, à due concurrence, par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.
- III. La perte de recettes résultant pour l'État du II est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

#### Article 9 D

Après le mot : « régissent », la fin du premier alinéa du b du  $6^\circ$  de l'article 1382 du code général des impôts est ainsi rédigée : « , par les groupements d'intérêt économique constitués entre exploitations agricoles ou par les sociétés exclusivement constituées entre associés exploitants agricoles à condition que ces bâtiments ne soient utilisés qu'au titre des exploitations agricoles de ces mêmes associés. »

#### Article 9 E

- ① I. L'article 1635 quater J du code général des impôts est ainsi modifié :
- ①  $1^{\circ}$  Au  $3^{\circ}$ , le montant : «  $200 \in$  » est remplacé par le montant : «  $250 \in$  » ;
- 3 2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :
- « Les montants prévus aux 1° à 5° du présent article sont actualisés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ces montants sont arrondis, s'il y a lieu, à l'euro inférieur. »

- II (nouveau). Par dérogation à l'article 14 de l'ordonnance (5) n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, le 1° du I du présent article s'applique aux opérations afférentes aux autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'issue d'une demande de permis déposée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou consécutives à une demande de permis modificatif déposée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et rattachée à une autorisation d'urbanisme initiale résultant d'une demande déposée avant cette date, de même qu'aux procès-verbaux émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 constatant l'achèvement de constructions d'aménagements en infraction aux obligations résultant d'une autorisation d'urbanisme.
- 6 III (nouveau). A. Le 1° du I entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et s'applique aux opérations pour lesquelles le fait générateur de la taxe d'aménagement intervient à compter de cette date.
- $\bigcirc$  B. Le 2° du I entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Article 9 F

(Conforme)

## Article 9 G (nouveau)

- 1. Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- 1° Le troisième alinéa de l'article L. 122-2 est supprimé ;
- 3 2° L'article L. 122-4 est abrogé;
- 3° À l'article L. 122-5, les mots : « des articles L. 122-2 à L. 122-4 sont applicables » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 122-2 est applicable ».
- 3 II. Le présent article est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### II. – AUTRES MESURES

Écologie, développement et mobilité durables

#### Articles 9 et 9 bis

(Conformes)

Relations avec les collectivités territoriales

#### **Article 10**

- La dotation de 120 000 000 euros instituée à l'article 12 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 au profit des départements au titre de la compensation de la revalorisation anticipée du montant forfaitaire des allocations mentionnées aux articles L. 262-2 et L. 522-14 du code de l'action sociale et des familles et résultant de l'application de l'article 9 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat est ainsi répartie :
- 1° Sont exclus du bénéfice de cette dotation la collectivité territoriale de Guyane, les départements de Mayotte et de La Réunion ainsi que ceux bénéficiant de l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Sont inclues au bénéfice de cette dotation les collectivités de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon;
- 2° La part de la dotation versée à chaque département éligible est égale au produit entre, d'une part, le montant de la dotation mentionné au premier alinéa du présent article et, d'autre part, le rapport entre les deux termes suivants :
- *a)* Le montant de la dépense afférente aux allocations mentionnées au même premier alinéa prise en charge par le département au titre de l'exercice 2021, tel qu'il figure dans le compte de gestion ;

b) Le montant de la dépense afférente aux allocations mentionnées audit premier alinéa prise en charge par l'ensemble des départements au titre de l'exercice 2021, tel qu'il figure dans les comptes de gestion, à l'exclusion de celle exposée par l'État dans les départements dont la compétence d'attribution et de financement du revenu de solidarité active lui a été transférée et par les départements participant à l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 précitée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Prêts à des États étrangers

#### **Article 11**

(Conforme)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 novembre 2022.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

## ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

# ÉTAT A (ARTICLE 3 DE LA LOI)

## VOIES ET MOYENS POUR 2022 RÉVISÉS

## I. – BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	+2 802 122 918
1101	Impôt sur le revenu	+2 802 122 918
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-112 467 836
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-112 467 836
	13. Impôt sur les sociétés	+2 257 321 198
1301	Impôt sur les sociétés	+2 257 321 198
	13 <i>bis</i> . Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+11 263 128
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+11 263 128
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	-104 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	-104 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+303 134 191

1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	-600 345 350
1406		
1400	Impôt sur la fortune immobilière	+100 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-209 887
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	-508 013
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+659 191
	Cotisation nationale de péréquation de taxe	
1421	professionnelle	+442 371
1427	Prélèvements de solidarité	+833 617 402
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+15 500
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	-1 030 000
1499	Recettes diverses	-29 507 023
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-291 599
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	-291 599
	16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 231 846 503
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+1 231 846 503
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+379 710 855

1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	-143 910
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-199 980
	Mutations à titre onéreux	
1704	d'immeubles et droits immobiliers	+28 968 924
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+300 000 000
1721	Timbre unique	-109 639
1753	Autres taxes intérieures	-45 207 813
1754	Autres droits et recettes	4.025
1754	accessoires	-4 035
1755	Amendes et confiscations	-33 787
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	+19 083
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	-163 062
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	+109 215
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	+276 452 535
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-5 841 508
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-73 380 875
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	-554 293
1797	Taxe sur les transactions financières	-100 200 000
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	+581 309 668

2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	+380 200 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+57 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+144 109 668
	22. Produits du domaine de l'État	+216 009 500
2201	Revenus du domaine public non militaire	+216 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs	+9 500
	23. Produits de la vente de biens et services	+308 990 000
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+117 500 000
	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la	
2304	collecte de l'épargne	+31 490 000
2399	Autres recettes diverses	+160 000 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+405 133 230
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	+31 412 586
	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et	

2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+11 350 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+274 000 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	+83 370 644
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-4 398 480
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	-45 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+33 000 000
2513	Pénalités	+7 601 520
	26. Divers	-577 713 260
2604	<b>26. Divers</b> Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	
2604 2611	Divers produits de la rémunération de la garantie de	-577 713 260
	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	- <b>577 713 260</b> -391 973 056
2611	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État  Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires  Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de	-577 713 260 -391 973 056 +53 180 492
2611 2612	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	-577 713 260 -391 973 056 +53 180 492 +8 214 885

2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	+83 447 131
2698	Produits divers	-274 000 000
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-183 678 335
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	-202 448 164
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	+19 951 144
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	-15 802 147
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	-6 608 527
3130	Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	-572 964
3136	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	+27 000 000
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-46 000 000

3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	+40 802 323
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-2 068 854 413
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	-2 068 854 413

## RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	1. Recettes fiscales	+6 768 639 358
11	Impôt sur le revenu	+2 802 122 918
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-112 467 836
13	Impôt sur les sociétés	+2 257 321 198
13 <i>bis</i>	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+11 263 128
13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	-104 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	+303 134 191
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-291 599
16	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 231 846 503
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+379 710 855
	2. Recettes non fiscales	+929 330 658
21	Dividendes et recettes assimilées	+581 309 668
22	Produits du domaine de l'État	+216 009 500
23	Produits de la vente de biens et services	+308 990 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+405 133 230

25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-4 398 480
26	Divers	-577 713 260
	Total des recettes brutes (1 + 2)	+7 697 970 016
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	-2 252 532 748
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-183 678 335
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-2 068 854 413
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	+9 950 502 764

II. – (Non modifié)

## III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	+121 218 617
	Section : Contrôle automatisé	-7 000 000
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	-7 000 000
	Section : Circulation et stationnement routiers	+128 218 617
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	+128 218 617
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-20 000 000
01	Produits des cessions immobilières	-20 000 000
	Participations financières de l'État (ligne nouvelle)	-4 000 000 000
06	Versement du budget général (ligne nouvelle)	-4 000 000 000
	Total	-3 898 781 383

IV. – (Non modifié)

## ÉTAT B (ARTICLE 4 DE LA LOI)

## RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2022 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

## BUDGET GÉNÉRAL

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			24 120 019	26 636 001
Action de la France en Europe et dans le monde			3 300 000	6 100 943
Diplomatie culturelle et d'influence			6 850 353	6 850 353
Français à l'étranger et affaires consulaires			13 969 666	13 684 705
Administration générale et territoriale de				
l'État			45 623 702	54 436 555
Administration territoriale de l'État			16 492 169	14 424 638
Vie politique			13 983 583	16 402 758
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			15 147 950	23 609 159

Agriculture, alimentation, forêt				
et affaires rurales	431 293 637	454 023 143	5 012 852	5 054 166
Compétitivité et				
durabilité de l'agriculture, de				
l'agroalimentaire, de				
la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	400 811 069	444 173 310		
_	400 811 009	444 173 310		
Sécurité et qualité sanitaires de				
l'alimentation	30 482 568	9 849 833		
Conduite et pilotage				
des politiques de				
l'agriculture			5 012 852	5 054 166
Aide publique au				
développement	31 485 455	22 719 919	82 648 689	24 637 717
Aide économique et				
financière au développement			82 648 689	24 637 717
			02 040 007	24 037 717
Solidarité à l'égard des pays en				
développement	31 485 455	22 719 919		
Anciens				
combattants,				
mémoire et liens avec la Nation			26 774 719	26 814 496
Reconnaissance et				
réparation en faveur				
du monde				
combattant, mémoire et liens avec la				
Nation			19 759 919	19 759 919
Indemnisation des				
victimes des				
persécutions antisémites et des				
actes de barbarie				
pendant la seconde guerre mondiale			7 014 800	7 054 577
0			, 021000	, 55 . 5 , 7

Cohésion des				
territoires	45 071 358	32 897 502	13 868 478	16 923 022
Urbanisme,				
territoires et				
amélioration de				
l'habitat			9 931 653	12 681 653
Impulsion et				
coordination de la				
politique d'aménagement du				
territoire	45 071 358	32 897 502		
T				
Interventions territoriales de l'État			3 936 825	4 241 369
			3 7 3 0 0 2 3	1211305
Conseil et contrôle de l'État			2 940 256	4 494 469
			2 940 230	4 494 409
Conseil d'État et				
autres juridictions administratives			2 557 882	4 131 228
			2 33 7 002	131 220
Conseil économique, social et				
social et environnemental			362 415	362 415
Haut Conseil des			19 959	826
finances publiques			19 939	820
Crédits non			<b>=</b> 00,000,000	<b>7</b> 00 000 000
répartis			500 000 000	500 000 000
Dépenses				
accidentelles et			500 000 000	500 000 000
imprévisibles			300 000 000	300 000 000
Culture	70 731 087	75 731 087	1 654 311	1 654 311
Patrimoines	15 320 907	15 320 907		
Création	42 383 592	47 383 592		
Transmission des				
savoirs et				
démocratisation de la culture	13 026 588	13 026 588		
ia cuituic	15 020 500	15 020 500		

Soutien aux politiques du ministère de la				
culture			1 654 311	1 654 311
Défense	1 450 500 000	1 325 600 000	149 600 000	149 600 000
Environnement et prospective de la politique de défense			25 812 717	25 812 717
Préparation et emploi des forces	1 450 500 000	1 325 600 000		
Soutien de la politique de la défense			31 359 538	31 359 538
Équipement des forces			92 427 745	92 427 745
Direction de l'action du Gouvernement			64 042 069	58 914 813
Coordination du travail gouvernemental			24 069 144	18 663 697
Protection des droits et libertés			1 004 122	1 022 514
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022			38 968 803	39 228 602
Écologie, développement et mobilité durables	2 423 684 758	1 879 875 360	145 334 330	169 545 438
Infrastructures et services de transports	33 287 157			16 001 098
Affaires maritimes			10 039 375	10 067 076
Paysages, eau et biodiversité	133 235 153	129 234 442		

Expertise, information géographique et météorologie  Prévention des risques		500 000	15 294 955	15 560 483
Énergie, climat et après-mines	2 255 162 548	1 748 141 018		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			120 000 000	127 916 781
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	1 999 900	1 999 900		
Soutien exceptionnel à la rénovation thermique des logements résidentiels (ligne supprimée)				
Soutien à l'achat de pellets et de bûches de bois (ligne supprimée)				
Économie	7 670 868		4 268 217 106	4 371 356 882
Développement des entreprises et régulations			242 311 878	244 539 361
Plan "France Très haut débit"			22 364 795	111 980 044
Statistiques et études économiques	7 670 868			2 001 517
Stratégies économiques			3 540 433	12 835 960

Financement des opérations patrimoniales en 2021 et en 2022 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État" (ligne nouvelle)			4 000 000 000	4 000 000 000
Engagements financiers de l'État	2 000 000	2 000 000	2 033 124 721	2 014 552 724
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	2 000 000	2 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			2 028 049 832	2 002 049 832
Épargne			2 408 337	2 408 337
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			2 666 552	2 666 552
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				7 428 003
Enseignement scolaire			37 708 092	39 778 773
Enseignement scolaire public du premier degré			1 603 003	1 603 003
Enseignement scolaire public du second degré			4 481 846	4 481 846
Vie de l'élève			13 484 678	15 555 359
Enseignement privé du premier et du second degrés			5 850 639	5 850 639

Enseignement technique agricole			12 287 926	12 287 926
Gestion des finances publiques	98 657 204	7 848 117		5 805 064
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	47 408 247	6 267 135		
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	42 529 512			5 805 064
Facilitation et sécurisation des échanges	8 719 445	1 580 982		
Immigration, asile et intégration	19 498 369	19 500 822	18 685 781	18 688 234
Immigration et asile	19 498 369	19 500 822		
Intégration et accès à la nationalité française			18 685 781	18 688 234
Justice	18 184 597	17 967 929	238 678 049	161 854 708
Justice judiciaire			33 591 341	49 947 503
Administration pénitentiaire			178 435 311	74 857 224
Protection judiciaire de la jeunesse			7 169 517	20 082 622
Accès au droit et à la justice	18 184 597	17 967 929		
Conduite et pilotage de la politique de la justice			18 432 087	16 344 150
Conseil supérieur de la magistrature			1 049 793	623 209

Médias, livre et industries				
culturelles	7 000 000	7 000 000	865 836	15 862 777
Presse et médias			865 836	15 862 777
Livre et industries culturelles	7 000 000	7 000 000		
Outre-mer	237 422 951	241 662 541		65 185 100
Emploi outre-mer	236 724 978	241 662 541		
Conditions de vie outre-mer	697 973			65 185 100
Plan de relance	298 500 000	60 000 000	298 500 000	60 000 000
Écologie	298 500 000			
Compétitivité			282 991 491	60 000 000
Cohésion		60 000 000	15 508 509	
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	1 250 000 000	1 250 000 000	1 070 074 317	1 094 968 488
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire			405 258 628	405 258 628
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire			52 297 084	77 200 887
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire			296 978 021	296 978 021

Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	1 250 000 000	1 250 000 000		
Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la covid-19			315 540 584	315 530 952
Recherche et enseignement				
supérieur	153 851 151	151 671 150	168 797 083	193 348 169
Formations supérieures et recherche universitaire	153 851 151	151 671 150		
Vie étudiante			63 278 657	63 097 657
Recherches scientifiques et technologiques				
pluridisciplinaires			69 898 575	61 061 701
Recherche spatiale			11 981 885	11 981 885
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de			15.066.525	15.066.526
la mobilité durables  Recherche et			15 966 535	15 966 535
enseignement supérieur en matière économique et				
industrielle			6 929 664	40 498 623
Enseignement supérieur et recherche agricoles			741 767	741 768

Régimes sociaux et de retraite			61 244 474	60 392 474
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			60 919 874	60 067 874
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers			324 600	324 600
Relations avec les collectivités territoriales	41 000 000	41 000 000	80 000 000	
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			80 000 000	
Concours spécifiques et administration	41 000 000	41 000 000		
Remboursements et dégrèvements	2 721 241 020	2 721 241 020	142 000 000	142 000 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	2 721 241 020	2 721 241 020		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			142 000 000	142 000 000
Santé	1 358 457 945	1 358 457 945	71 925 746	70 244 278
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			7 458 935	5 777 467
Protection maladie			64 466 811	64 466 811

Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet "Ségur investissement" du plan national de relance et de résilience (PNRR)	1 358 457 945	1 358 457 945		
Sécurités	18 116 960	47 624 793	60 969 502	36 508 539
Police nationale			56 272 499	34 521 907
Gendarmerie nationale  Sécurité et éducation		21 370 458	2 674 571	
routières			2 022 432	1 986 632
Sécurité civile	18 116 960	26 254 335		
Solidarité, insertion et égalité des chances	658 160 938	658 184 841	12 100 000	3 000 000
Inclusion sociale et protection des personnes	428 160 938	428 184 841		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			12 100 000	3 000 000
Prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation	230 000 000	230 000 000		

Accompagnement des mutations économiques et développement de				
Accès et retour à l'emploi			273 000 000	524 000 00
Travail et emploi	1 627 000 000	2 502 000 000	283 413 109	535 964 24
Fonction publique			3 845 129	4 039 37
Innovation et transformation numériques			304 000	1 789 15
Transformation publique			196 000 000	33 000 00
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi- occupants	40 000 000	40 000 000		
Transformation et fonction publiques	40 000 000	40 000 000	200 149 129	38 828 52
Jeux olympiques et paralympiques 2024			11 100 000	
Jeunesse et vie associative			114 174 716	115 209 13
Sport				24 864 90
Sport, jeunesse et vie associative			125 274 716	140 074 03
Aide exceptionnelle aux communes en vue de contribuer à un complément de rémunération des personnels de leurs centres municipaux de santé (ligne supprimée)				

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			5 413 109	6 964 247
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			5 000 000	5 000 000
Total	13 009 528 298	12 917 006 169	10 233 347 086	10 107 124 011

## ÉTAT C (ARTICLE 5 DE LA LOI) (Conforme)

## ÉTAT D (ARTICLE 6 DE LA LOI)

## RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2022 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

#### I. - COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	128 218 617	128 218 617	7 000 000	7 000 000
Structures et dispositifs de sécurité routière			7 000 000	7 000 000
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	128 218 617	128 218 617		
Désendettement de l'État (ligne supprimée)	120 210 017	120 210 017		
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	80 000 000	40 000 000		

entretien de	et es de	80 000 000	40 000 000		
Total		208 218 617	168 218 617	7 000 000	7 000 000

## II. – (Non modifié)

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance du 16 novembre 2022

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER